

***Bibliothèque
et Archives
nationales***

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 22 avril 2009.

Section du dépôt légal

Mémoires, avis et autres publications

[[Imprimer cette page](#)]

ARCHIVES : 2000 - 2001

[2008-2009](#) | [2007-2008](#) | [2006-2007](#) | [2005-2006](#) | [2004-2005](#) | [2003-2004](#) | [2002-2003](#) | [2001-2002](#) |
[2000-2001](#) | [1999-2000](#) | [1998-1999](#) | [1997-1998](#) | [1996-1997](#) |

Avis de la Fédération des cégeps sur le document de consultation du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, « *Pour une politique scientifique du Québec* ».

Québec, le 25 août 2000

Introduction

La Fédération des cégeps a pris connaissance avec beaucoup d'attention et d'intérêt du document de consultation publié en juin dernier par le ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie, *Vue d'ensemble pour une politique scientifique du Québec*.

La Fédération partage, d'une part, la vision générale du ministre sur l'urgence de doter le Québec d'un système de recherche et d'innovation concurrentiel. Elle est en accord avec les grands principes intégrateurs présentés dans le document, principes qui devront guider les actions du Québec en science et en technologie, tant sur les scènes régionale que nationale et internationale. À ce propos, la Fédération tient à rappeler que les 48 cégeps et les 23 centres collégiaux de transfert de technologie jouent un rôle très important dans toutes les régions du Québec et aussi sur la scène internationale pour soutenir les initiatives du Québec en matière de développement scientifique et technologique.

La Fédération des cégeps, d'autre part, appuie la volonté gouvernementale de faire du Québec un carrefour mondial de l'innovation. Le Québec doit effectivement prendre la place qui lui revient dans le peloton de tête des sept premières nations au monde en matière d'économie du savoir. En ce sens, la Fédération est en accord avec la cible proposée dans le document de consultation, à savoir de rejoindre la moyenne des pays de l'OCDE en ce qui concerne la part du PIB consacrée aux investissements en R-D.

La Fédération est également très heureuse du parti pris ministériel en faveur de l'intégration de tous les volets de la recherche scientifique, incluant les sciences sociales et humaines : les collèges ont, en effet, une contribution significative à apporter au développement de la recherche dans ces domaines, particulièrement en ce qui a trait à la recherche pédagogique et disciplinaire. L'intégration des disciplines à l'intérieur des programmes de formation est déjà d'ailleurs un acquis important du

réseau collégial. De plus, il n'est pas inutile de rappeler que la volonté des collèges de soutenir la recherche s'est traduite par la création d'un organisme qui en regroupe les principaux acteurs, le Fonds coopératif pour la recherche au collégial.

Par ailleurs, en tant que porte-parole d'établissements d'enseignement supérieur, la Fédération se réjouit de constater l'importance que le ministre accorde au savoir et à l'apprentissage ainsi qu'à la formation d'une main-d'œuvre scientifique et technique de grande qualité. La croissance du Québec repose effectivement sur le développement du savoir. C'est lui qui permettra au Québec de devenir concurrentiel sur les marchés internationaux. À cet égard, les cégeps, en formant les jeunes à exercer des fonctions de techniciens de haut niveau ou en les préparant aux études universitaires dans les différents domaines des sciences pures, appliquées, sociales et humaines, jouent un rôle crucial de sensibilisation de la relève aux exigences de la recherche et à ses enjeux éthiques.

Finalement, la Fédération trouve très appropriée la proposition de créer un observatoire-réseau de veille et de prospective sur le système québécois de la recherche et de l'innovation et souhaite être représentée au sein de ce nouvel organisme.

Réactions de la Fédération des cégeps au document de consultation

La Fédération des cégeps a déjà eu l'occasion de présenter ses positions et ses recommandations au ministre lors de précédentes consultations, en particulier au moment de la publication du document *Accélérer la recherche et l'innovation*, paru en mai 1999, et au moment de la parution de l'avis du Conseil de la science et de la technologie, *Innovation sociale et innovation technologique*, *L'Apport de la recherche en sciences sociales et humaines*. Même si nous avons pu constater que plusieurs de nos recommandations ont déjà reçu un accueil favorable du ministre, notamment en ce qui concerne la contribution des CCTT au développement de la recherche et du transfert technologique au Québec, il nous apparaît opportun de reprendre ici nos principales demandes et de les intégrer à nos réactions aux différents énoncés du présent document de consultation.

La formation

La Fédération des cégeps partage la vision ministérielle sur le rôle de l'école comme premier lieu de formation scientifique et ancrage du développement de la culture générale et de la culture scientifique. À cet égard, les collèges contribuent à la formation de diplômés scientifiques et techniques très compétents sur lesquels repose la performance du système de recherche et d'innovation. L'enseignement supérieur collégial, implanté partout, permet à toutes les régions du Québec de bénéficier de ressources humaines scientifiques et techniques de haut niveau. Compte tenu, également, de la hausse des exigences de qualifications qu'entraînent la société du savoir et la mondialisation des marchés, il faut faire du diplôme d'études collégiales le seuil minimal à atteindre par le plus grand nombre.

La formation technique

Les programmes techniques forment une relève capable d'assumer des fonctions de travail requérant un haut niveau de compétence en science et en technologie. Les 120 programmes techniques sont une clé pour l'emploi, un outil de développement stratégique pour les entreprises et un moteur du développement de la société du savoir dans toutes les régions du Québec. Ils correspondent aux besoins de la nouvelle économie. La Fédération fait siennes à ce sujet les principales recommandations du document de consultation. Elle est, en particulier, d'accord sur le fait qu'on doit veiller à une meilleure adaptation des contenus et des modes de formation aux réalités et aux exigences du marché du travail. Les collèges travaillent d'ailleurs en collaboration avec leurs partenaires, sur les plans national et régional, afin d'ajuster leur offre de formation en fonction des besoins des entreprises et des jeunes de leur région. C'est là une façon efficace de lutter contre l'exode des jeunes et surtout de répondre aux besoins régionaux en ressources humaines techniques de haute qualité.

La Fédération fait siennes également les recommandations du document de consultation en ce qui concerne les stages : elle considère qu'il faut développer une véritable culture des stages et intensifier l'implantation de l'Alternance travail-études (ATE), une stratégie gagnante pour la réussite et pour l'emploi. Les séjours d'immersion en milieu industriel pour les enseignants et la possibilité de séjour en milieu collégial pour le personnel des entreprises sont également des pistes à développer.

La formation préuniversitaire

La formation préuniversitaire, première étape du cycle des études supérieures, prépare les jeunes à jouer leur rôle dans la société du savoir et de l'innovation :

- Par l'acquisition des connaissances scientifiques et technologiques.
- Par la transmission des habiletés fondamentales : développement de la pensée scientifique, analyse et jugement critique, méthodes de travail intellectuel, résolution de problèmes scientifiques, sensibilisation à la recherche et aux enjeux éthiques qui y sont liés. La sensibilisation des jeunes à l'exercice d'une citoyenneté avertie, y compris dans la sphère de l'activité scientifique et technologique, fait d'ailleurs partie des principes fondamentaux de la formation générale que l'on retrouve dans tous les programmes du DEC.

L'animation scientifique

Les activités complémentaires en sciences et en technologie favorisent la diffusion de la science et de la technologie auprès des jeunes et stimulent leur intérêt pour les carrières scientifiques et pour l'innovation. Les collèges organisent de nombreuses activités scientifiques et technologiques auprès des jeunes, comme le concours scientifique et technique *Science, on tourne!* — une collaboration des cégeps et de leurs partenaires, dont le MRST — qui permet à plusieurs milliers de jeunes Québécois de se mesurer à la science dans ses applications concrètes. Les clubs de science et les expos-sciences, qui offrent aux étudiants des collèges la possibilité de vivre, de partager et de réaliser des expériences scientifiques, sont, quant à eux, d'excellentes illustrations de ce dynamisme des collèges en animation scientifique. Ce sont d'heureuses initiatives de diffusion des connaissances scientifiques et technologiques qui doivent continuer à être soutenues financièrement par les ministères concernés.

Finalement, les collèges contribuent à l'éveil scientifique des jeunes du primaire et du secondaire, en mettant à la disposition des établissements scolaires de leur région l'ensemble de leurs équipements. C'est le cas, notamment, de l'Observatoire du Cégep de Trois-Rivières.

La formation continue

On observe de plus en plus dans les sociétés postindustrielles une hausse des exigences du marché du travail en matière de qualification et de compétences de base. Au Québec, entre 1990 et 1998, le nombre d'emplois a augmenté de 33 % pour les diplômés du collégial, alors qu'il a chuté de 16 % pour les diplômés d'un niveau inférieur. Il est donc nécessaire de permettre aux adultes de hausser leur niveau de scolarité et de qualification, ou encore de mettre à jour leurs compétences et leurs connaissances, notamment dans les secteurs scientifiques et technologiques. Les adultes peuvent ainsi avoir accès aux compétences clés exigées dans la nouvelle économie du savoir.

Les cégeps sont déjà très engagés en formation continue : ils offrent, en concertation avec leurs partenaires socioéconomiques et avec les entreprises de leur région, des attestations d'études collégiales (AEC) pour assurer le perfectionnement de la main-d'œuvre, en réponse à la demande de qualifications nouvelles des entreprises de l'économie du savoir.

Les cégeps souhaitent continuer à améliorer encore leur capacité de réponses aux individus et aux entreprises dans toutes les régions du Québec. En ce sens :

- Le CETECH joue un rôle stratégique de veille de l'évolution des effectifs en ressources humaines dans les secteurs en émergence, mais il n'est pas la seule voie possible de détermination des besoins des adultes et des entreprises, qui sont criants. Et, bien que les programmes de formation doivent s'appuyer sur l'analyse des besoins du marché du travail, ils doivent aussi répondre aux besoins urgents ciblés par les cégeps, leurs partenaires ainsi que les entreprises dans les régions, et par les adultes eux-mêmes.
- Il faut donc donner aux cégeps les moyens — notamment financiers — de mettre en place des modalités d'accès à la formation et au perfectionnement de la main-d'œuvre dans les domaines en émergence. Il faut, en particulier, adapter les modes et les normes de financement aux besoins actuels.

La réussite et la diplomation

Le document de consultation déplore le nombre insuffisant de diplômés scientifiques et

technologiques à tous les ordres d'enseignement. Les collèges et leur Fédération sont conscients qu'il faut augmenter le nombre de diplômés, particulièrement dans les disciplines scientifiques et technologiques pour lesquelles il y a des pénuries de diplômés. Pour augmenter les taux de diplomation, ils ont mis sur pied plusieurs mesures de soutien à la réussite et à la diplomation, ils se dotent actuellement de plans de réussite et ils comptent développer de nouvelles approches pédagogiques et d'orientation pour aider les étudiants à mieux réussir.

À cet égard, la recherche pédagogique et disciplinaire effectuée par les collèges et portant sur les phénomènes liés à la réussite est d'un apport précieux : elle favorise l'expérimentation de nouvelles méthodes d'encadrement et d'approches pédagogiques différentes pour augmenter la persévérance scolaire. Il faut par ailleurs, dans les écoles, les cégeps et les universités, soutenir les innovations pédagogiques qui portent sur les résultats.

Enfin, la Fédération des cégeps est heureuse de constater que le document de consultation propose d'intensifier la recherche sur les causes du désintérêt ou de l'indifférence des jeunes filles et surtout des garçons envers la science et à la technologie et d'approfondir la problématique des abandons et des changements de programmes au collégial et à l'université. Elle demande que les chercheurs du collégial soient mis à contribution pour réaliser ces recherches.

L'utilisation des technologies de l'information

L'innovation pédagogique fait aussi partie des priorités des collèges, qui ont rapidement intégré les TIC aux pratiques pédagogiques. Les collèges, en effet, considèrent que maîtriser les TIC est actuellement aussi important que savoir lire, écrire et compter et ils veulent donner aux étudiants les compétences nécessaires à leur insertion dans un monde de plus en plus technologique. Les TIC, de plus, entraînent l'élaboration de nouvelles approches pédagogiques et soutiennent les activités de recherche. Finalement, les TIC abolissent les frontières géopolitiques, et la nouvelle concurrence des collèges américains et européens oblige les collèges à développer de nouveaux créneaux d'expertise, en particulier celui de la formation en ligne. Des expériences sont d'ailleurs déjà menées dans certains collèges pour offrir un DEC virtuel en science. Par ailleurs, les collèges possèdent un outil précieux de formation à distance, le Centre de formation à distance rattaché au Collège de Rosemont, qui offre plus de 210 cours dont une trentaine au moyen d'Internet. En outre, avec l'inforoute de l'enseignement supérieur, développée au sein du RISQ, les cégeps et les universités se dotent d'un intranet qui intensifiera le réseautage entre eux et avec les centres de recherche et les CCTT.

Le temps est venu pour les établissements d'éducation de passer de la mobilisation des outils à la mobilisation des savoirs. En ce sens, les collèges partagent la recommandation ministérielle d'accélérer l'intégration des TIC dans la pratique éducative de toutes les matières, car ils veulent faire du réseau collégial la locomotive de l'enseignement collégial virtuel dans le monde. Ils sont prêts à collaborer avec leurs partenaires des autres réseaux et du secteur privé pour le développement de la formation en ligne. Plusieurs collèges ont d'ailleurs déjà conclu des ententes de partenariat avec de grandes entreprises privées pour développer le *elearning*.

La recherche et le développement

Pour la Fédération également, la qualité et le nombre de chercheurs sont les facteurs clés d'un système de recherche et d'innovation. La Fédération estime cependant essentiel que soit reconnu le rôle des chercheurs du collégial qui, eux aussi, assurent la formation des générations futures de chercheurs et du personnel hautement qualifié. À cet égard, le document de consultation insiste sur le fait que le Québec a choisi de concentrer la recherche publique en milieu universitaire. Or, les collèges et la Fédération souhaitent que le concept de recherche universitaire soit élargi pour englober également la recherche collégiale. La raison en est simple : les collèges, au même titre que les universités, relèvent de l'enseignement supérieur et possèdent aussi une tradition reconnue dans le domaine de la recherche technologique, pédagogique et disciplinaire. La recherche au collégial contribue donc, elle aussi, à l'effort québécois d'avancement des connaissances, à la diffusion de l'information scientifique et technologique et à la formation de personnel scientifique et technique de haut calibre.

Le travail en réseau, la force des collèges

Le document de consultation insiste sur la nécessité d'un soutien accru à la formation de réseaux de recherche multidisciplinaire et plurisectorielle. La Fédération considère que les chercheurs des collèges peuvent jouer un rôle très actif au sein de ces équipes en réseaux, particulièrement dans les régions. D'ailleurs, les collèges ont déjà acquis une expertise de travail en réseau dans le domaine de

la recherche. Les travaux de recherche menés par le groupe Écobes, à Jonquière, en sont un excellent exemple. Le Réseau trans-tech, qui regroupe les CCTT, et dont un des objectifs est de favoriser la synergie entre les centres au profit du développement économique du Québec, en est un autre.

Le projet de politique souligne également l'importance d'intensifier la recherche en partenariat entre les établissements d'enseignement et les entreprises. La Fédération et les collèges se réjouissent de constater que le ministère prévoit encourager financièrement les activités de mise en réseau des entreprises avec les autres acteurs de la recherche, et notamment, les centres de transfert. Effectivement, nous croyons que des collaborations pourraient aussi s'intensifier entre les CCTT, entre eux, et les CLT existants afin de fournir un service mieux adapté à l'ensemble des besoins.

Le financement de la recherche

Le document de consultation propose d'augmenter le financement public de la recherche universitaire. La Fédération et les collèges demandent que cette proposition englobe non seulement la recherche universitaire mais aussi la recherche collégiale, qui a autant besoin d'être soutenue financièrement et de façon intensive que les universités. Il nous apparaîtrait juste que l'objectif gouvernemental visant à rejoindre la moyenne des pays du G7 en ce qui concerne la part de PIB consacrée à des investissements en R-D englobe également les collèges : ceux-ci contribuent aussi, grâce, notamment, à certains projets des CCTT, à la R-D québécoise.

La recherche technologique et les CCTT

La contribution des CCTT au développement économique régional et au système d'innovation québécois est reconnue. Les 23 centres se distinguent par le nombre d'alliances stratégiques conclues avec les entreprises et l'industrie, par leur expertise dans le transfert des résultats de la recherche fondamentale à la recherche appliquée ainsi que par leur incidence économique sur les industries dérivées en région. Ils sont présents dans toutes les régions du Québec. Leurs revenus totaux en 1998-1999 étaient de 25,8 M\$.

Les CCTT sont des témoignages de la vitalité de la recherche et du transfert technologique, de même que de l'existence de réseaux importants collèges-entreprises en région. Plusieurs d'entre eux ont commencé également à développer des liens de partenariat avec les universités en région, créant ainsi un pôle solide de chercheurs. C'est le cas, en particulier, du Centre spécialisé en pâtes et papiers du Cégep de Trois-Rivières et du Centre de recherche en pâtes et papiers de l'UQTR. C'est pourquoi nous estimons qu'il faut soutenir et mettre à profit l'expertise des CCTT, dans l'intérêt des régions et de l'ensemble du Québec.

En outre, les CCTT sont présents dans plusieurs secteurs porteurs ou en émergence indiqués dans le document, comme l'aérospatiale, les technologies de l'information et des communications, la géomatique, les biotechnologies de l'agroalimentaire, les biotechnologies environnementales et l'aquaculture. Ils comptent, à cet égard, être partie prenante des mesures de soutien, de consolidation, de développement de réseau et d'intensification des activités de R-D et de transfert envisagées dans le document de consultation.

Le financement des CCTT

Au moment de la création de Valorisation-Recherche Québec, en 1999, la Fédération avait déjà souligné sa déception devant l'absence de fonds disponibles pour la recherche autre que la recherche universitaire. Nous avons alors rappelé que la recherche appliquée et le transfert technologique réalisés dans les CCTT contribuent aussi au développement de l'expertise scientifique et de la capacité d'innovation du Québec et qu'en ce sens, ils devraient, eux aussi, être soutenus financièrement par les organismes subventionnaires québécois.

Nos demandes à ce sujet restent les mêmes. Nous voulons, en particulier, que les critères retenus pour l'approbation des projets visés puissent s'appliquer aussi aux CCTT. Nous demandons, par conséquent, d'inclure les CCTT dans les objectifs et les projets d'attribution des fonds de Valorisation-Recherche Québec, en élargissant l'accès aux programmes de Valorisation-Recherche Québec à tout l'enseignement supérieur, ce qui englobera la recherche technologique développée par les CCTT.

Des critères adaptés au collégial

Nous demandons, de même, que les critères d'attribution des fonds soient adaptés à la réalité des centres collégiaux de transfert de technologie. Entre autres, les critères concernant la scolarité des chercheurs devraient inclure les ingénieurs. Il faudrait aussi trouver d'autres critères d'attribution que ceux de l'obligation de publier les résultats de la recherche. En effet, plusieurs centres sont liés par des protocoles de confidentialité et les résultats appartiennent aux entreprises qui commandent la recherche. Pour l'établissement de ces critères, nous avons déjà suggéré la mise sur pied d'un comité conjoint MRST, MEQ et Fédération des cégeps auquel siègeraient, entre autres, des représentants des centres collégiaux de transfert de technologie.

Finalement, la question du financement de base des CCTT est encore d'actualité, malgré les ajustements de 2,4 M\$ annoncés dans le plan d'investissement 2000-2001. Même si ces ajustements ont confirmé l'importance que le gouvernement du Québec accorde au rôle des CCTT dans le développement de la recherche technologique et leur contribution à la formation de la main-d'œuvre scientifique, il n'en demeure pas moins que la Fédération des cégeps avait évalué à 16 M\$ le réinvestissement nécessaire pour assurer la stabilité des CCTT. Ce réinvestissement permettrait, notamment, au financement de base des centres de représenter 40 % de leur chiffre d'affaires total. C'est d'ailleurs ce que le Conseil de la science et de la technologie dans son rapport de janvier 2000, *Des catalyseurs de l'innovation, les centres de transfert et leur financement*, recommandait. Le Conseil proposait également d'accorder aux CCTT un financement de contrepartie calculé sur la croissance de leurs autres revenus, une hypothèse que la Fédération se réjouit de voir aussi envisagée dans le projet de politique.

La Fédération est heureuse de constater en fin de compte que le document de consultation recommande d'assurer un meilleur soutien à la recherche collégiale par l'établissement, entre autres, d'un nouveau cadre de gestion entre les CCTT et le gouvernement, ce qui les doterait de moyens plus conformes aux responsabilités qu'ils assument.

Les professeurs qui font de la recherche

La Fédération partage l'avis du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie sur la nécessité de posséder un bassin suffisant de professeurs qui font de la recherche, le potentiel de recherche tenant avant tout à la qualité et au nombre de chercheurs disponibles. Elle croit cependant que la présence d'un bassin de chercheurs du collégial est aussi importante pour le développement de la recherche que celle des chercheurs universitaires. En effet, les CCTT jouent un rôle certain dans la formation des jeunes chercheurs dans le domaine des technologies, mais ils sont confrontés, eux aussi, au problème du vieillissement des chercheurs. Il faut qu'ils puissent assurer la relève de jeunes chercheurs collégiaux capables de contribuer à la création et à la consolidation des plateformes technologiques des CCTT. Cette relève est particulièrement cruciale dans les domaines de formation exclusifs au collégial et où les CCTT assument l'essentiel de la formation des nouveaux chercheurs. C'est le cas, entre autres, des secteurs de l'industrie textile, des matériaux composites et du bois ouvré. C'est pourquoi la Fédération demande que le programme stratégique de professeurs-chercheurs du Fonds FCAR soit accessible aux collèges et qu'un certain nombre de postes soient réservés pour des chercheurs du collégial, dans les domaines d'intérêt stratégique démontré pour le Québec. De plus, la Fédération souhaite que les CCTT puissent aussi avoir accès à de nouvelles marges de manœuvre pour accroître leur capacité en ce qui a trait à la planification et au recrutement de chercheurs.

Le financement de la recherche subventionnée

Comme le souligne le document de consultation, aucune recherche ne peut se faire sans dépenses de gestion. À l'instar des universités, les CCTT sont aux prises avec un problème d'expansion des infrastructures. Nous pensons que les pistes envisagées dans le document pour assurer un appui adéquat aux universités pour le financement des coûts indirects de la recherche devraient tenir compte aussi des collèges : définition de la notion de coûts indirect et formule de financement de ces coûts qui prenne en considération les modes d'organisation de la recherche, entre autres.

La création de nouveaux CCTT et l'évaluation des centres de transfert existants

Le document de consultation évoque la possibilité de créer de nouveaux CCTT et propose d'examiner la pertinence de mettre en place des centres de transfert dans des secteurs et des domaines jugés prioritaires ou stratégiques pour le développement économique ou social du Québec. Il s'agit là d'une perspective intéressante, qui doit cependant être envisagée dans le respect de certaines conditions : la création de nouveaux centres doit reposer sur des besoins bien définis, ne pas se faire dans des secteurs déjà couverts par d'autres centres et faire l'objet d'un financement distinct.

Pour ce qui est de l'évaluation des centres de transfert existants, la Fédération rappelle l'importance d'un critère concernant les retombées des activités du CCTT sur la formation technique.

La coopération internationale

Les collèges et la Fédération reconnaissent le caractère international de la recherche, une réalité d'autant plus présente dans le contexte québécois où l'exportation compte pour 60 % de l'économie. Il est bon de se rappeler cependant que la coopération internationale se réalise autant au niveau collégial qu'au niveau universitaire, les collèges ayant acquis une expertise certaine dans le domaine au cours des dernières années. Les collèges sont présents dans presque toutes les régions du monde. Ils y offrent, notamment, des services de transfert de technologie. La Fédération a d'ailleurs des ententes de coopération avec les instituts universitaires de technologie en France et avec les universités technologiques du Mexique pour développer, en particulier, des projets conjoints de recherche appliquée et de transfert de technologie. En mai 2000, de plus, la Fédération et les collèges ont signé plusieurs ententes de coopération en Argentine et au Chili, lors de la mission conduite par le premier ministre. À titre d'exemple, citons le cas de Cintech agroalimentaire de Saint-Hyacinthe qui a convenu d'une entente en Argentine pour le transfert technologique dans le domaine de la transformation des légumes prêts à la consommation, et celui du Cégep de Trois-Rivières qui s'est entendu avec la Société nationale d'agriculture pour développer des projets de transfert d'expertise.

Cependant, même si les CCTT sont convaincus de la nécessité d'explorer plus à fond la possibilité d'établir des projets de coopération internationale et si plusieurs ont déjà des partenaires qui transigent sur les marchés internationaux, ils n'ont jamais eu accès à des programmes de subvention liés à ce créneau. Nous souhaitons donc que la politique scientifique reconnaisse la place des collèges dans le domaine de la coopération internationale et que les pistes envisagées pour favoriser le développement de nouvelles collaborations internationales entre les chercheurs québécois et la communauté scientifique internationale englobent également l'ordre collégial. Nous rappelons aussi que nous avons demandé que le programme d'assistance financière à la coopération scientifique et technique soit élargi aux chercheurs institutionnels que sont les CCTT.

La recherche pédagogique et disciplinaire

Comme le souligne le document de consultation, l'enseignement dispensé par les collèges fait partie des études supérieures et, à ce titre, les chercheurs des collèges doivent disposer des moyens nécessaires pour apporter leur contribution au développement de la recherche au Québec. Les activités de recherche pédagogique menées par les collèges contribuent à l'innovation sociale et en conséquence, elles doivent être clairement reconnues dans la future politique scientifique québécoise. La recherche pédagogique et disciplinaire a des retombées significatives sur la qualité de l'enseignement et elle permet de mieux comprendre la question de la réussite et de la diplomation, un enjeu pour tous les ordres d'enseignement et un engagement majeur du Sommet du Québec et de la jeunesse.

Nous sommes d'ailleurs très heureux de constater que les orientations ministérielles proposent d'assurer un meilleur soutien à la recherche au collégial, dans ses volets pédagogiques et disciplinaires. Ce soutien, toutefois, doit se traduire par des mesures financières accrues. À plusieurs reprises, et notamment dans le plan de réinvestissement que la Fédération des cégeps a soumis à monsieur François Legault, ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, nous avons exprimé des attentes précises en ce qui concerne la recherche pédagogique et disciplinaire au collégial. Afin, précisément, de mettre en place des conditions favorables au développement d'activités de recherche dans les collèges, nous avons estimé les besoins du réseau à 7,5 M\$ par année. Ces montants serviraient à établir des mesures institutionnelles favorisant la recherche et à financer des projets répondant à des préoccupations locales et nationales, en particulier celles liées à la réussite éducative. En ce qui a trait, de plus, à la recherche ciblée sur le développement des connaissances et de ses applications dans les domaines relatifs au développement social, nous considérons que les chercheurs des collèges devraient avoir accès aux sources de financement, dont celles du futur Fonds québécois de recherche et de développement social (FQRDS), sans obligatoirement être intégrés à des équipes universitaires.

Résumé de la présentation

- Le projet de politique scientifique a le mérite de présenter une vision large et intégrative de tous les éléments de la recherche. C'est un projet dynamique, novateur et prometteur pour l'avenir de la recherche et de l'innovation au Québec. La Fédération des cégeps lui accorde

son appui, s'engage à y contribuer et espère que sa mise en œuvre se fera rapidement, avec le soutien gouvernemental adéquat.

- La Fédération se réjouit de voir la place et le rôle que le ministre accorde à l'école comme premier lieu de formation scientifique et ancrage du développement de la culture générale et de la culture scientifique. Elle rappelle à ce sujet que la performance du système de recherche et d'innovation repose sur une main-d'œuvre de plus en plus qualifiée et qu'on assiste, par ailleurs, à une hausse des exigences de qualification sur le plan international. Par conséquent, la Fédération considère qu'il faut tendre à faire du diplôme d'études collégiales le seuil minimal à atteindre par le plus grand nombre.
- La Fédération profite de la consultation sur le projet de politique pour souligner le fait qu'elle est sensible au souci manifesté par le ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie, depuis son entrée en fonction, d'améliorer la situation de la recherche au collégial. Ce « parti pris » en faveur du collégial s'est déjà traduit par plusieurs mesures concrètes. La Fédération est heureuse d'ailleurs de retrouver encore aujourd'hui dans le projet de politique scientifique la volonté ministérielle d'assurer un meilleur soutien à la recherche au collégial.
- Néanmoins, un certain nombre de considérations demeurent, que la Fédération souhaite voir prises en compte dans la politique scientifique.

Principales recommandations

Le financement

- La Fédération rappelle que **le financement de base des CCTT doit être réévalué** et qu'elle a estimé à 16 M\$ le réinvestissement nécessaire pour assurer leur stabilité. En vue de soutenir financièrement les CCTT, il faut, notamment :
- **Qu'ils aient accès aux différentes mesures de soutien, de consolidation, de développement de réseau et de transfert de technologie et d'intensification des activités de R-D, au même titre que les universités.** La Fédération rappelle à ce sujet que les CCTT sont présents dans plusieurs secteurs porteurs ou en émergence — aérospatiale, TIC, géomatique, biotechnologies agroalimentaires, etc.
- **Que les fonds de Valorisation-Recherche Québec, d'une part, soient accessibles à tout l'enseignement supérieur**, ce qui engloberait la recherche technologique effectuée dans les CCTT. D'autre part, les critères d'attribution des fonds devraient être adaptés à la réalité des centres de transfert, en particulier ceux qui concernent la scolarité des chercheurs et l'obligation de publier les résultats de la recherche.
- Afin d'assurer une relève de chercheurs au collégial, **que le programme stratégique de professeurs-chercheurs du fonds FCAR soit accessible aux professeurs des collèges qui font de la recherche** et qu'un certain nombre de postes leur soient réservés, dans les domaines d'intérêt stratégique pour le Québec. De plus, les CCTT devraient avoir accès aux nouvelles marges de manœuvre prévues pour les universités dans le but d'accroître leur capacité en ce qui a trait à la planification et au recrutement de chercheurs.
- **Que les pistes envisagées pour assurer un soutien financier adéquat aux universités pour le financement des coûts indirect de la recherche tiennent également compte des collèges**, qui doivent affronter les mêmes problèmes d'expansion des infrastructures.
- **Que la politique scientifique reconnaisse la place des collèges dans la coopération internationale** : les pistes envisagées pour favoriser les collaborations entre les chercheurs québécois et la communauté scientifique internationale devraient englober également les chercheurs des collèges. De plus, le programme d'assistance financière à la coopération scientifique et technique devrait être élargi aux chercheurs institutionnels que sont les CCTT.

La création de nouveaux centres et l'évaluation

La Fédération et les collèges demandent :

- **Que la création de nouveaux centres soient envisagée sous certaines conditions**, notamment l'expression de besoins non comblés par des centres déjà existants et la garantie de sources nouvelles de financement.
- Que l'on prenne en compte, dans l'évaluation périodique des centres, **le critère des retombées des activités des CCTT sur la formation technique**.

La recherche pédagogique et disciplinaire

- Pour mettre en place les conditions favorables au développement de la recherche disciplinaire et pédagogique dans les collèges, **la Fédération a évalué à 7,5 M \$ par année les besoins du réseau**. Ces montants serviraient, entre autres, à financer des projets liés à la réussite éducative, un enjeu majeur du Sommet du Québec et de la jeunesse et un défi pour tous les ordres d'enseignement.
- Les chercheurs des collèges devraient, en outre, avoir **accès aux sources de financement des fonds subventionnaires pour la recherche en sciences humaines et sociales**, et, en particulier, au futur Fonds québécois de recherche et de développement social (FQRDS), sans l'obligation d'être intégrés à des équipes de recherche universitaire.

Fédération des cégeps
500, boul. Crémazie Est
Montréal (Québec)
H2P 1E7

Téléphone : (514) 381-8631
Télécopieur : (514) 381-2263

<http://www.fedecegeps.qc.ca>
comm@fedecegeps.qc.ca

© Fédération des cégeps

[\[haut\]](#)